



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
21 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 809/2017*, ****

Communication présentée par : H. S. M. (représenté par un conseil, Rajwinder S. Bhambì)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Canada

Date de la requête : 27 février 2017 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Inde, risque de mort et de torture

Réuni le 28 avril 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du conseil du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 809/2017.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dizième session (26-28 avril 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Ilvija Puce, Ana Racu,
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

